

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 MARS 2011 - 19H00

COMPTE RENDU

Date de convocation : 25 février 2011

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. PEERSMAN André - Mme FAVRE Annie - M. BREHIER Emile - M. BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme. DUMAS Claudine - M. GAILLARD Fabrice - Mme TSCHOFFEN Béatrice - Mme LANVERS Edith

Absents et excusés : M. MUFFAT Roger Serge - M. PERSIN Franck - Mme. LAVERY Joséphine - M. RICCI Pierre

Procurations : Mme. LAVERY Joséphine à Mme LANVERS Edith
M. RICCI Pierre à M. PEERSMAN André

Président de séance : M. LAGRANGE Georges
A été élu secrétaire de séance : M. PEERSMAN André

2. Approbation du dernier compte rendu :

Pas d'observation, le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

3 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

3.1 URBANISME:

Vente concessions COENS Damien :

M. Alain BRAIZE, présente au Conseil Municipal, la demande de M. COENS Damien, pour racheter sa concession au "Lindarets", qui porte sur une surface de 230 m².

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette vente, sur la base de 250 € / m², soit 57 500 €.

Extension restaurant "La Terrasse des Lindarets" :

Monsieur Alain BRAIZE, présente la demande déposée par M. RUA David concernant l'extension du restaurant sur sa façade sud-est, lui permettant d'accueillir 2 tables supplémentaires,

Le Conseil Municipal rappelle que toute extension est interdite sur tout le village des Lindarets et que seules des modifications minimales peuvent être acceptées pour des raisons sanitaires, ou de sécurité.

En conséquence, le conseil municipal donne un avis défavorable à ce projet.

Problèmes des tentes, parasols couverts des restaurants sur les pistes :

Le Conseil Municipal constate la multiplication de l'implantation sur le domaine public concédé, de tentes ou installations de parasols avec fermetures possibles sur les cotés. Ces installations sont implantées sur les terrasses des restaurants, avec des débordements du cadre des concessions actuelles, sans autorisation de la Commune, propriétaire des terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne peut accepter ces installations, même provisoire, sans un minimum de réglementation. En effet, ces installations correspondent ni plus ni moins à une extension de la salle de restaurant, sans aucun contrôle, allant jusqu'à remettre en cause l'équilibre des concessions qui avaient été accordées à l'époque à la Licherette.

De plus ce type d'installations n'est pas toujours des plus heureux, selon l'endroit où elles sont implantées.

Le Conseil Municipal prend acte de cette situation de fait pour l'hiver en cours, mais un courrier sera adressé aux intéressés pour que ces installations soient obligatoirement démontées en fin de cette saison.

Pour la saison prochaine, un règlement précis sera mis en place par le conseil municipal et communiqué aux intéressés, sur les possibilités d'implantation de ces structures et des conditions qui seront imposées, avec notamment une redevance spécifique

Le Conseil Municipal va édicter un règlement, pour l'utilisation de ces structures, lors d'un prochain conseil. Un accord préalable écrit de la commune, propriétaire du foncier, devra être obtenu, et qui devra répondre à ce règlement.

O.P.H.L.M 74:

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renégocier, la durée de mise à disposition par un bail, des terrains communaux, assises de la future construction de 18 logements par l'O.P.H.L., près de l'école.

Acquisition parcelle AD 180 :

Le Conseil Municipal, accepte le principe d'acquisition par la Commune, de la parcelle AD 180, appartenant aux conjoints Muffat, feu Elie, situé au "Pré" actuellement utilisée par la voirie communale, pour régulariser cette situation de fait.

Monsieur le Maire indique que le prix du M2 serait compris entre 10 € et 20 € le M2.

Numérotations des rues :

Le cabinet "Uguet" a transmis à la commission les plans avec les noms des rues et la numérotation des habitations pour validation.

Des modèles de support seront présentés lors d'une prochaine séance.

Signalétique :

Les lieux d'implantations des futurs panneaux indiquant les commerces, activités et services situés sur la commune, sont arrêtés.

Tous les panonceaux seront verts, un échantillon sera présenté au prochain conseil.

Ecole :

La commission va réfléchir à la gestion des locaux des 2 bâtiments de l'école, dans le cadre de la fermeture de classe annoncée. Tout en notant, que le nombre de classes normal pour Montriond au regard de sa population, des programmes engagés, devrait être de 3 classes.

Informatique école :

La commission a rencontré M. MERMOU de l'Education Nationale, en charge du projet école numérique, pour voir les possibilités de doter l'école de Montriond de cet outil, en collaboration avec le corps enseignant.

Diagnostic chauffage :

M.BREHIER Emile indique que dans l'attente des résultats définitifs, de l'étude sur le chauffage, mené par le cabinet "Berger", les travaux ne devraient pas être trop importants, car le bâtiment est bien isolé.

Dans le cadre de cette restauration, la commission scolaire demande la réfection des faux plafonds, qui présentent de nombreux défauts.

A.D.S.L :

M. PEERSMAN André indique que toutes les lignes téléphoniques des habitants de la commune, ont migrées sur le nouveau commutateur. Les usagers devraient voir leur débit amélioré.

Les habitants sont invités à faire le test de l'efficacité de leur ligne, sur le site de la mairie

T.N.T :

Les émetteurs de Montriond, ne seront pas équipés en T.N.T (télévision Numérique Terrestre). Les personnes non desservies par l'émetteur du Pleney devront s'équiper de paraboles, ou via l'A.D.S.L. Des aides sont possibles.

Une rencontre sera prévue avec TDF, une fois les émetteurs de la commune désactivés, pour voir les possibilités de démontage, avec la possibilité de déplacer un opérateur téléphonique, situé sur l'une de ces antennes, vers le réservoir du Dravachet.

Chef - Lieu :

M. Fabrice GAILLARD informe le Conseil que la commission d'appels d'offres, a retenu 3 candidats, pour la seconde phase de la consultation, concernant le choix d'un architecte, pour la réalisation de salles et d'appartements sur la dalle du parking souterrain.

Travaux :

M. BREHIER Emile, présente au Conseil les principaux investissements à réaliser dans les secteurs suivants :

*** Eau**

Sur la base du schéma directeur de la Commune, le Conseil accepte la programmation suivante :

2011 /2012 : renforcement du réseau d'eau du Crêt qui se fera en 2 tranches.

2013 : boucle des Granges

***Voirie :**

Le Conseil Municipal décide que les voiries seront refaites dans le cadre des travaux d'enfouissement ou de reprise des réseaux. Ces travaux seront faits en relation avec la C.C.V.A, qui a la compétence voirie

*** Eau pluviale :**

La Commune constate que par suite de l'urbanisation de certains secteurs et de l'imperméabilisation des terrains par suite de la réalisation des voiries, l'absorption naturelle des eaux de ruissellements est saturée et entraîne des débordements. Des aménagements communaux deviennent nécessaires, dans plusieurs secteurs, pour faire face à ce problème.

Ces eaux seront gérées dans le cadre général des travaux de reprise des réseaux et des voiries.

Dans les secteurs où les particuliers auront la possibilité de se raccorder à ce réseau, la Commune appliquera une taxe de raccordement.

Agriculture :

M. Michel MUFFAT "La Ranche" précise qu'une réunion avec la S.E.A est programmée le 15 mars.

Comme prévu, les travaux de rénovation du toit de la chèvrerie et des grilles débiteront au printemps.

DOMAINE DUBARON :

Salle polyvalente :

Concernant l'avancée du chantier la vitrerie devrait être terminée fin de semaine.
La livraison de la salle est espérée pour cet automne.

Base de loisirs :

Le Conseil Municipal, prend connaissance de l'estimation du projet de réalisation de la base de loisirs : 350 000.00 €.

Le dépôt du permis de démolir, du reste du bâtiment existant devrait intervenir vers le 15 mars, puis après celui du permis pour la nouvelle base de loisirs.

La démolition de l'ancien bâtiment devrait intervenir au printemps.

D.P.U RENFORCEE

Le Conseil Municipal avait décidé par délibération antérieure d'instituer sur la commune, le droit de préemption urbain renforcé. Suite à une observation de la préfecture, il est nécessaire de reprendre la délibération, afin de bien préciser la zone géographique, sur laquelle s'applique cette D.P.U renforcée et les motivations de l'instauration de cette dernière, qui repose essentiellement sur les problèmes de pression foncières, et la volonté de la Commune de pérenniser l'habitat permanent à un prix correct.

Le Conseil approuve la modification et charge, Monsieur le Maire de toutes les formalités de publicité.

COMPTABILITE :

Vote des Budgets :

Le vote des budgets est reporté au Conseil Municipal du 23 mars pour des raisons techniques.

Transfert de fiscalité entre la Commune et la C.C.V.A

M. Le Maire indique que dans le cadre de la dissolution du syndicat du collègue, les compétences exercées par ce dernier, sont reprises par la C.C.V.A (transport scolaire, gymnase).

Dans ce cadre il est nécessaire, de remplacer la participation (10 400 €), que versait la commune par un transfert de fiscalité, correspondant à 0.57 % des taux de la taxe sur le foncier bâti perçu actuellement par le Commune, sur le taux perçu par la C.C.V.A.

Le Conseil Municipal donne son accord, sur ce transfert.

Subvention "Meuriane Animation"

Le Conseil Municipal accepte une subvention de 18 000 €

Subvention "Concerts sauvages":

Le Conseil Municipal accepte le versement à titre exceptionnel, d'une subvention maximale de 2 500 €, dans le cadre de l'organisation des concerts sauvages, dont un concert se déroulera aux "Lindarets".

Monsieur le Maire indique que cette subvention **ne** sera versée que si l'organisateur n'arrive pas à trouver d'autres sponsors.

DOMIANE SKIABLE :

Renouvellement D.S.P "SERMA"

M. le Maire fait part au Conseil, de sa rencontre avec Monsieur le Sous - Préfet, pour voir les possibilités de prolongation de la Délégation de Service Public (D.S.P), entre la Commune et la S.E.R.M.A, afin de permettre la prise en compte de nouveaux investissements.

La commission finalise le projet de plan neige, qui sera abordé avec le délégataire.

D.S.P restaurant "Les Alpages"

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Pascal BRAIZE de proroger d'un an la DSP actuelle, comme il en a le droit.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette prolongation d'un an.

AFU "Sous les Buissons "

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet d'avenant au protocole d'accord, concernant la création d'une Association Foncière Urbaine Libre (A.F.U.L), pour la gestion de l'urbanisation du secteur Au "Sous les Buissons", où la Commune est propriétaire de 7 parcelles.

Monsieur le Maire précise que cette opération relève du domaine privé de la Commune et nécessite la constitution de l'AFUL.

La Commune participera financièrement au prorata de ses surfaces, aux travaux de viabilisation de la zone, et revendra à terme les terrains, dans l'optique de permettre la réalisation de résidences principales, selon des modalités qui resteront à définir.

Le Conseil Municipal donne son accord, sur l'avenant au protocole d'accord.

DIVERS

Coupes O.N.F 2011 :

Le Conseil donne son accord sur le programme des coupes 2011.

Participation de la Commune, pour l'A.D.S.L :

Le Conseil Municipal, accepte le montant définitif de la participation de la commune, pour le haut débit, soit un montant de 26 170.00 €.

Cabinet médical :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'a priori, le docteur MASSON devrait cesser son activité courant du printemps de cette année.

Monsieur le Maire fait part des préoccupations des maires de la vallée sur cette situation, délicate, avec aussi la cessation d'activité très probable du docteur DELPORTE.

Un projet de maison médicale est en cours, mais ne devrait pas voir le jour avant 3 années.

Dans cette attente, une solution est en cours d'étude, pour permettre l'installation de nouveaux médecins, cette réflexion est conduite à l'échelle de la vallée.

Demande de local de l'A.D.M.R :

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un local pour installer les bureaux de l'A.D.M.R.

La Commune va étudier le dossier.

La séance est levée à 23 h 30